

Certificat de sensibilisation à la sûreté

Security awareness

Références Code ISPS Paragraphe 13-4 - STCW Tableau A-VI/6-1

Public

Tout marin employé ou engagé à bord d'un navire.

Objectifs de la formation

- Contribuer au renforcement de la sûreté maritime par une sensibilisation accrue
- Reconnaître les menaces pour la sûreté
- Comprendre la nécessité et les moyens de maintenir une prise de conscience de la sûreté et rester vigilant.

Contenu de la formation

Conforme à l'arrêté du 19 novembre 2012 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime en matière de sûreté.

- Notions élémentaires sur la sûreté maritime
- Réglementation
- Signification et implication des différents niveaux de sûreté
- Techniques utilisées pour contourner les mesures de sûreté
- Traitement des informations et communication concernant la sûreté

Certificat délivré

Une attestation individuelle de formation (en Français et Anglais) est délivrée à l'issue certifiant sa conformité vis à vis des normes STCW

Evaluation

Évaluation continue des compétences.

Effectif prévu : De 6 à 16

Durée de la formation : 5 heures

Horaires

8h30 - 13h30

Personne à contacter :

Cécile SCIORELLA

Lieu de formation :

INS.E.I.T.

Espace Nikaïa
11, Avenue du Docteur Victor Robini
06200 NICE

Tél. : 04 97 18 11 33

Fax : 04 93 18 02 01

www.inseit.com

email : inseit.formation@wanadoo.fr